

# EN 2007, LES JEUNES FONT LA LOI



## POUR une grande réforme de l'orientation

Alors que les filières se sont multipliées et spécialisées pour mieux correspondre à l'évolution du marché du travail, force est de constater que le système d'orientation, jugé archaïque et disposant de moyens insuffisants, n'a pas permis aux élèves d'y trouver leur compte. Ces derniers ont de plus en plus de mal à appréhender le champ des possibles et sont en cela bien mal aidés par les CIO pour trouver leur « voie ». Faible information, absence d'accompagnement individuel, dévalorisation des filières courtes et chômage des jeunes diplômés de certaines filières rendent le choix d'une orientation particulièrement délicat et anxiogène pour les jeunes.

Une profonde remise en question des CIO et de l'ensemble du système actuel paraît aujourd'hui indispensable. Les CIO doivent évoluer vers des prestations de service public de qualité, à forte valeur ajoutée. Cela doit s'accompagner d'une profonde réforme du système éducatif français en impliquant tous les acteurs. La présence des conseillers d'orientation doit à la fois être plus soutenue au sein des établissements (nombre des conseillers d'orientation proportionnel au nombre d'élèves et présence permanente) et plus accessible de l'extérieur du système scolaire. De même, les conseillers d'orientation doivent être spécialisés par branche de métier. Une meilleure coordination est souhaitable entre l'ANPE, les missions locales, les CRIJ, les centres sociaux et de loisirs etc.

Pour accroître le suivi de l'élève, et surtout l'accompagner dans la construction d'un projet professionnel individuel, différents outils doivent être considérés à chacun des niveaux d'enseignement :

### AU COLLEGE :

Un **suivi personnalisé** des parcours devra être organisé, notamment par le biais de :

- La mise en place d'un **carnet d'orientation** personnel dès la 6<sup>e</sup>. Construit à partir des désirs du jeune, il lui permet de construire son projet au fur et à mesure de son évolution personnelle et scolaire. Etabli par un conseiller d'orientation, il fait l'objet d'un suivi trimestriel en collaboration avec l'équipe éducative. Par ailleurs, Le conseiller d'orientation serait joignable grâce à une adresse e-mail.
- **Des rencontres régulières entre les professeurs principaux et les conseillers d'orientation** pour assurer un suivi personnalisé de l'élève.
- Au cours de ce processus, il est essentiel de valoriser l'élève dans sa globalité et ne pas se limiter à ses capacités seulement scolaires



# EN 2007, LES JEUNES FONT LA LOI



## Une meilleure connaissance du monde professionnel :

- la création d'**ateliers de découverte** du monde professionnel avec les interventions de différents professionnels au sein même des établissements, et ce, dès la 5<sup>e</sup>. Ces ateliers devraient être intégrés dans l'emploi du temps et se dérouler de manière interactive et ludique.
- En complément de ce carnet, **une base de données** serait également consultable sur Internet à partir d'un compte personnel, permettant d'accéder à toutes les fiches métiers.
- L'information sur les forums métiers sera également multipliée.

## Pour accroître la connaissance des métiers, il est utile d'intensifier les relations entre l'Education nationale et le monde de l'entreprise.

- Ainsi, **les stages pourraient être multipliés** dès la 4<sup>e</sup>.

## AU LYCEE :

- Dans la continuité des dispositifs mis en place au collège, les **stages** ainsi que les ateliers de découverte professionnels doivent être développés.
- Les stages **doivent être reconnus** comme étant une expérience fiable pour un jeune diplômé qui recherche du travail. Les stages de plus de trois mois devraient pouvoir être comptabilisés dans l'ancienneté et être obligatoirement rémunérés
- Afin de lutter contre les discriminations et les préjugés, des **rencontres autour de l'insertion professionnelle** pourront être organisées entre les lycées d'enseignement général et les lycées d'enseignement professionnel pour plus d'interactions entre les deux milieux.
- Pour favoriser l'égalité d'accès à l'éducation et l'ouverture d'esprit de tous, il est nécessaire d'assurer la **diversité des options** quelles que soit les filières et les territoires.

## APRES LE BAC :

- **Développement de l'alternance** dans l'ensemble des cursus universitaires afin de favoriser une meilleure insertion professionnelle des étudiants.
- Une **Allocation d'autonomie individualisée** en fonction des besoins et des projets de chaque jeune doit être mise en place pour permettre à chaque jeune de réaliser son projet de vie. En attendant l'effectivité de cette mesure, l'urgence sociale appelle une revalorisation significative des bourses pour mieux prendre en considération les réalités et les inégalités constatées (voir « contrat d'autonomie » dans « Pour créer les conditions de l'autonomie »).

